



Cirquenbulle

Dossier de presse



Cirquenbulle
1290 Versoix, GE
secretariat@cirquenbulle.ch
<http://cirquenbulle.ch>
insta : cirquenbulle_geneve

Sommaire

1.	Présentation générale	p.4
2.	Conditions générales	p.5
3.	Héritage & histoire	p.6
4.	Organigramme de l'association	p.8
5.	Statut de l'association Cirquenbulle	p.9
6.	Programme d'activités	p.14
7.	Galerie photos	p.16

Présentation générale

Qui sommes-nous ?

Cirquenbulle est une école de cirque à Genève. Nous proposons des cours à l'année et des stages de cirque durant les vacances scolaire aux enfants et aux adultes. Nos cours et stages de cirque sont adaptés à tous les enfants dès 4 ans.

La philosophie de notre association est la promotion de l'apprentissage du cirque dans le canton de Genève. Nos cours se font dans le respect de chacun.

L'école de cirque « Cirquenbulle » prône la tolérance, le fair-play, l'encouragement, l'entraide et le dépassement de soi.

Notre école propose une multitude de disciplines afin d'explorer les confins du cirque. Voici les disciplines que nous proposons au sein de notre école :

- Acrobatie au sol
- Barre russe
- Bascule
- Boule
- Cerceau
- Contorsion
- Corde lisse
- Corde volante
- Danse
- Échelles
- Équilibre
- Fil de fer
- Jonglerie
- Main à main
- Mat chinois
- Monocycle
- Scomos
- Tissu
- Trampoline
- Trapèze
- Vélo acrobatique

Conditions générales

Conditions d'inscription à Cirquenbulle :

Les membres qui s'inscrivent aux activités (cours et stages) acceptent et valident les conditions suivantes :

Chaque membre doit avoir une assurance responsabilité civile privée, ainsi qu'une assurance accident individuelle.

Nous vous rappelons que les activités de cirque peuvent être potentiellement dangereuses. En aucun cas Cirquenbulle ou un responsable de cours ne peut être rendu responsable d'accidents, de quelque nature qu'ils soient, survenant lors de manifestations de l'association, de réunions ou toute autre activité.

Les inscriptions sont prises dans l'ordre de réception et sont confirmées par le versement du montant sur notre compte.

La cotisation annuelle à Cirquenbulle est due dès l'inscription quelle que soit l'activité à laquelle le membre participe.

En cas de désistement ou d'annulation d'une activité par un membre, nous ne remboursons pas, même sous certificat médical. Nous vous suggérons de souscrire une assurance annulation. Nous appliquons, néanmoins, une certaine tolérance à ce sujet.

Toutes les communications officielles de l'association se font par e-mail.

Chaque membre est conscient et accepte que son image puisse apparaître sur les différentes publications de l'association.

Cirqenbulle se réserve le droit d'annuler une activité si un quota minimum de membres n'est pas atteint.

La cotisation annuelle de 15.- frs par élève. Elle n'est pas comprise dans les prix de nos activités Même pour les paiements échelonnés, le prix du cours reste dû pour toute l'année, ou au forfait, même en cas de désistement. Aucune réduction ne peut y être assignée.

Les élèves Versoisien bénéficieront automatiquement d'une réduction de 10%, sur preuve d'une justification de domicile.

Héritage & Histoire

Hommage à Etienne :

Etienne Abauzit, fondateur des ateliers des arts du cirque, inspirateur de notre association, nous a trop vite quittés le 17 novembre 2016.

Etienne est à l'origine de la création de notre association et nous nous sommes engagés à préserver sa pensée, son esprit, sa vision des êtres en formation que sont les enfants et les jeunes, sa générosité, son goût de l'aventure, de la magie, sa passion pour l'univers si particulier du cirque et de la façon de vivre des artistes du cirque... le cirque dont il est lui-même tombé amoureux en se retrouvant pour la première fois sous un chapiteau à l'âge de 7 ans – il aurait dit à ce moment-là:

« moi, plus tard, je travaillerai dans un cirque ! C'est le seul endroit où je peux rêver les yeux ouverts ! »...

Et il a non seulement travaillé dans un cirque mais créé « son » cirque, qui a été aussi son voyage de vie, sa roulotte du partage, son chapiteau magique, et il est resté cet enfant rêveur malgré sa barbe blanche, courant de projet en projet, incapable de choisir, submergé de tâches dont il se chargeait par plaisir, toujours émerveillé.

Étienne a inventé une école de cirque qui est aussi une école de vie, un endroit pour apprendre mais aussi pour se construire, pour être reconnu tel que l'on est, pour grandir en faisant ce que l'on aime.

Voici ce qu'était notre Étienne encore et toujours et jusqu'à la fin de sa vie, à ne penser qu'aux autres et au cirque même sur son lit d'hôpital, et jusqu'aux derniers jours de sa conscience à partager ses projets, nous expliquer comment tout reprendre, à corriger nos textes, à tout essayer de transmettre, à nous demander de continuer, surtout de continuer « son » cirque...

Et jusqu'au bout aussi il nous demandait comment nous allions; nous disait de faire attention à nous, nous remerciait pour la moindre chose, nous donnait son amitié, ses encouragements, sa tendresse inépuisable.

Il a reçu énormément de messages d'amitié, de dessins, de photos, de téléphones, de visites...qui l'ont profondément ému et lui ont prouvé tardivement, car il a toujours douté, que son œuvre a été non seulement utile, mais primordiale pour beaucoup d'entre nous, enfants, jeunes, adultes...élèves, parents d'élèves, moniteurs, élèves devenus moniteurs, bénévoles, sympathisants et collaborateurs du cirque, tous ou presque devenus ses amis.

Il y avait une foule nombreuse et silencieuse, et très jeune, à la cérémonie d'adieu.

Sachez qu'il a éprouvé une grande joie et une grande reconnaissance à recevoir tous vos messages d'amitié. « je n'aurai donc pas été inutile ! » ; « j'ai reçu tellement d'amour que mon cœur en est rempli ! » disait-il les dernières semaines et les derniers jours, ne se plaignant jamais, acceptant tout, cherchant comment mieux lutter et vivre un peu plus longtemps pour sa femme et pour les autres, preneur de toute suggestion, accueillant avec reconnaissance conseils, offres d'aide, soins, sourires, bisous...sans peur aucune, sauf celle de laisser seuls ceux qu'il aimait.

Merci, Étienne – tu es toujours parmi nous – tu nous as transmis et donné tout ce que tu étais – tu es le sage, l'ami, le frère, celui qui veille sur les petits et sur les grands, qui accueille, encourage toujours et ne décourage jamais ; tu es quelqu'un qui sait aimer.



Organigramme de l'association

COMITÉ

Antoine Matta
Co - Président

Lucie Trottet
Co - Présidente

Tatiana Correia
Vice- Présidente

Marie Mazzone
Secrétaire / Trésorière

Mohamed Ouedraogo
Responsable matériel & pédagogie

Nicolas Fernandez
Responsable Moniteurs

Les membres
Élèves et/ou parents d'élèves

EXTERNE AU COMITÉ

Liliane Abauzit
Vérificatrice des comptes

Etiène Dolfus
Vérificateur des comptes

Françoise Fusinaz
Comptable

Liliane Abauzit
Membre d'honneur

Statut de l'association Cirquénulle

Forme juridique, but et siège

Article 1

L'association APCVR «Association pour la Promotion du Cirque de Versoix et Région» change de nom et s'appelle désormais Cirquénulle. Hormis le nom, les statuts n'ont pas changés.

Sous la dénomination Cirquénulle, il est constitué une association, sans but lucratif, régie par les présents statuts et par les articles 60 et suivants du Code Civil suisse, dont le siège est à Versoix.

Article 2

Cirquénulle s'inscrit dans l'esprit qui animait Etienne Abauzit et a pour but de :

- réaliser des ateliers et des stages de cirque
- favoriser la circulation des connaissances relatives aux techniques de la piste et du chapiteau ou apparentées
- cultiver et transmettre la connaissance du cirque de tradition et ses valeurs: l'entraide, la responsabilité collective, le respect de chacun, ainsi que le développement du sens esthétique

Cirquénulle est neutre sur le plan politique et confessionnel.

Membres

Article 3

Cirquénulle se compose des membres actifs Enfants de 2 à 15 ans, Adultes dès 16 ans révolus et des membres d'honneur, élus par le comité. Les membres sont toutes les personnes suivant une activité payante, les membres du Comité, les moniteurs et toutes personnes adhérant aux buts de l'association et payant la cotisation.

Tous les membres, à partir de 16 ans ont le droit de vote à l'Assemblée Générale (ci-après AG). Les représentants légaux peuvent représenter son(leurs) enfant(s). Dans le cas de plusieurs enfants membres, il est compté une personne présente, une voix.

Article 4

L'admission d'un membre se fait dès le paiement de la cotisation annuelle. Pour les personnes suivant une activité payante, la cotisation est due dès l'inscription à une activité.

Article 5

La qualité de membre se perd :

- par la démission
- par le non-paiement de la cotisation annuelle
- par l'exclusion pour de «justes motifs», qui peuvent être: contrevenir aux statuts de Cirquénulle, commettre des actes contraires aux intérêts de l'association, non-paiement des activités

L'exclusion est du ressort du comité.

Les membres qui ont été exclus sont responsables d'éventuelles obligations envers Cirquénulle.

Organisation

Article 6

Les organes de Cirquenbulle sont :

- l'AG
- le Comité
- les Verificateurs des comptes

Article 7

Les ressources de Cirquenbulle sont constituées par :

- les cotisations des membres
- les bénéfices provenant des cours, stages et manifestations
- les donations
- les éventuelles subventions

Article 8

L'exercice comptable s'étend du 1^{er} septembre au 31 août.

Article 9

Les cotisations annuelles des membres sont fixées par l'AG et valables pour l'année comptable.

Article 10

Les dépenses de Cirquenbulle sont couvertes par les ressources définies à l'article 7.

CIRQUENBULLE ne répond de ses engagements que sur sa fortune. Toute responsabilité personnelle des membres est exclue.

Assemblée générale

Article 11

L'AG est le pouvoir suprême de l'Association. Elle comprend tous les membres de celle-ci.

Article 12

Les compétences de l'AG sont les suivantes. Elle:

- adopte et modifie les statuts
- élit les membres du Comité et les vérificateurs des comptes
- détermine les orientations de travail
- approuve les rapports, adopte les comptes et vote le budget
- donne décharge de leur mandat au Comité et aux vérificateurs des comptes
- fixe la cotisation annuelle des membres
- prend position sur les autres projets portés à l'ordre du jour

Article 13

L'AG a lieu dans les 90 jours qui suivent la fin de l'exercice comptable.

Les membres reçoivent la convocation par écrit (remis aux enfants, par courrier ou courriel. ...) avec l'ordre du jour au moins 15 jours à l'avance.

Le Comité peut convoquer des AG extraordinaires aussi souvent que le besoin s'en fait sentir. AG extraordinaires ne peuvent statuer que sur les points portés à l'ordre du jour.

Article 14

L'AG est présidée par le (ou les) président(s) ou un autre membre du Comité.

Article 15

Les décisions de l'AG se prennent à la majorité simple des membres présents et ayant le droit de vote. En cas d'égalité des voix, celle du président est prépondérante.

Article 16

Les votations ont lieu à main levée. À la demande de 5 membres au moins, elles auront lieu au scrutin secret. Il n'y a pas de vote par procuration.

Article 17

En général, les points de l'ordre du jour d'une AG ordinaire sont les suivants :

- a) le PV de la dernière AG
- b) les rapports annuels
- c) les admissions et démissions
- d) les comptes annuels et le budget
- e) le rapport des vérificateurs de comptes et décharge au Comité
- f) la fixation des cotisations annuelles
- g) l'élection des membres du Comité et des vérificateurs des comptes
- h) la présentation des membres d'honneur élus par le comité
- i) le programme d'activités
- j) divers et les propositions individuelles

Article 18

Le Comité est tenu de porter à l'ordre du jour des AG toute proposition d'un membre présentée par écrit au moins 5 jours à l'avance. Les propositions présentées lors de l'AG ne seront pas votées.

Comité**Article 19**

Les membres du Comité sont élus par l'AG pour une durée d'un an. Lors de la démission prématurée, les successeurs seront désignés par le Comité pour le reste de la période ordinaire du mandat. Les membres du Comité sont rééligibles.

Article 20

Le Comité exécute et applique les décisions de l'AG. Il conduit l'Association et prend toutes les mesures utiles pour que les buts fixés soient atteints. Il rend compte à l'AG de son activité. Le Comité statue sur tous les points qui ne sont pas expressément réservés à l'AG.

Article 21

Le Comité se compose au minimum de trois membres. Il se réunit autant de fois que les affaires de Cirquenbulle l'exigent.

Article 22

Le Comité représente Cirquenbulle à l'extérieur. Il a le pouvoir de signature par celle collective du président et d'un membre du Comité. Pour les affaires courantes telles que définies par le comité, la signature d'un des membres du comité est suffisante.

Article 23

Le Comité engage et licencie les collaborateurs salariés de Cirquenbulle. Il peut confier à toute personne de Cirquenbulle ou extérieure à celle-ci un mandat.

Vérificateurs des comptes

Article 24

L'AG élit un vérificateur et un suppléant pour un mandat d'un an. Ils doivent contrôler la tenue des comptes et faire un rapport à l'AG. Le vérificateur aux comptes et son suppléant sont rééligibles.

Dissolution

Article 25

La dissolution de Cirquenbulle est décidée par l'AG à la majorité des deux tiers des membres présents. L'actif éventuel sera attribué à un organisme se proposant d'atteindre des buts analogues.

Modification des statuts

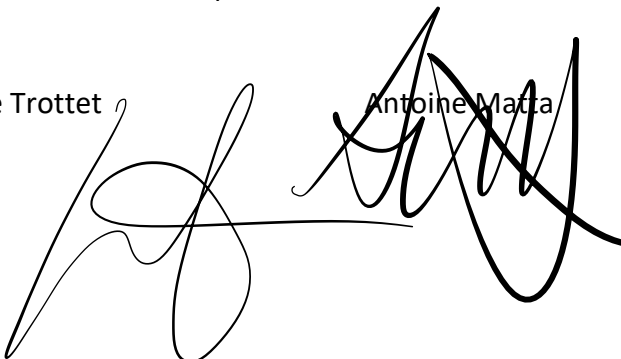
Article 27

Les statuts peuvent être modifiés par l'AG à la majorité absolue des voix présentes. Les propositions de modifications doivent être soumises par écrit au comité afin d'être mentionnées sur la convocation. La convocation mentionne les modifications proposées et les précises à l'ordre du jour.

Les présents statuts ont été adoptés par le Comité le mardi 21 avril 2020, suite à la décharge de l'Assemblée Générale du 12 janvier 2020. Ils annulent et remplacent toutes les versions antérieures.

Les co-présidents

Lucie Trottet

The image shows two handwritten signatures in black ink. The first signature on the left is for Lucie Trottet, and the second signature on the right is for Antoine Matta. Both signatures are stylized and fluid.

Antoine Matta

La vice-présidente

Tatiana Correia

The image shows a single handwritten signature in black ink for Tatiana Correia. The signature is stylized and fluid.

Programme d'activités

Cours annuels (enfant) :

Cirquenbulle dispense des cours annuels sur plusieurs sites dans le canton de Genève :

Lundi : Eaux-Vives

Organisé directement par Cirquenbulle,
Grâce au soutien du Services des Ecoles de la Ville de Genève
Les cours ont lieu à la salle de gym de l'école des Eaux-Vives.
Le lundi de 16h15 à 17h45: cours général (débutants et moyens).

Mercredi : Versoix

Via ECOLE ET QUARTIER VERSOIX

Mercredi :

- 13h40-14h40, cours parents / enfants
- 14h15-15h45, cours général
- 15h45-17h45, cours avancé

Jeudi : Troinex

Organisé en collaboration entre Cirquenbulle et l'Association des parents d'élèves de Troinex.
Les cours ont lieu à la salle de gym de l'école primaire de Troinex le Jeudi de 16h15 à 17h45.

Vendredi : Rive

Via la MAISON DE QUARTIER CHAUSSE-COQ
Au gymnase de l'école Ferdinand-Hodler (Rive)
Vendredi :

- 16h15 à 17h45 : cours général
- 17h45 à 19h45: cours avancé.

L'ensemble des cours proposent un spectacle de fin d'année.

Stages (enfant) :

Cirquenbulle propose des stages pendant les vacances scolaires essentiellement à Versoix :

- Stages de petite vacances (vacances d'octobre, vacances de Pâques...)
- Stages estivaux, 5 semaines de stage sont proposées durant les vacances d'été (juillet/août) alternant avec différents niveaux (parents / enfants, généraux, avancé).

Les stages d'été sont organisés sous notre chapiteau à Versoix. Ils sont également accompagnés d'une nuitée facultative dans des caravanes, sous tente ou sous notre chapiteau.

L'ensemble des stages proposent un spectacle en fin semaine et un repas chaud chaque midi.

Stages (adulte) :

Cirquenbulle propose également des stages à destination des adultes pendant les vacances d'été à Versoix :

- 4 semaine de stage sont proposées durant les vacances d'été (juillet/août) permettant la découverte ou l'approfondissement du cirque à destination des adultes.

Les stages d'été sont organisés en soirée (2h de cours) sous notre chapiteau à Versoix.

Cours adulte :

Cirquenbulle propose des cours à destination des adultes, il est organisé grâce au soutien de l'ALRC. Il se déroule tout les mardi de 18h30 à 20h, à l'Almacène, dans le quartier des Grottes.

Animations :

L'association Cirquenbulle est présente à de nombreuses animations sur les cantons de Genève et Vaud (Fête de la première feuille, semaine thématique dans les écoles, Jardins en Fête...).

Nous pouvons également intervenir pour des événements privés (anniversaire, mariage...). Nous disposons d'un chapiteau qui peut être disponible à la location pour tout type d'événements.

Spectacles :

En complément des animations, Cirquenbulle propose également des prestations de type spectacle. Nous organisons également un Gala Annuel en fin d'été.

La Caravane Cirquenbulle :

La Caravane Cirquenbulle est un cours itinérant se déplaçant tous les trimestres dans les écoles et les maisons de quartier afin de faire découvrir les arts du cirque à un maximum d'enfant. Le but de ce programme est de favoriser l'apprentissage du corps de l'enfant grâce à la découverte du milieu du cirque, il permet également d'offrir un cours de cirque à moindre coût pour des enfants n'ayant pas forcément la chance de rejoindre nos cours.

La caravane, s'est précédemment installée dans des écoles versoisiennes, et à la Maison de Quartier des Pâquis.

Ce programme s'organise sur un format 10 à 15 séances échelonné sur un trimestre, il permet de proposer certaines disciplines de cirque (fil d'équilibre, jonglage, boule d'équilibre, disciplines acrobatie, pyramide, jeux d'acteur, monocycle...) et si l'espace le permet, certaines disciplines aériennes (trapèze, tissus, cerceau...).

Galerie photo



Stage & cours enfant
©aloisrigoti



Stage & cours enfant
©aloisrigoti



Stage & cours enfant
©aloisrigoti



Stage & cours enfant
©aloisrigoti



Stage & cours enfant
©aloisrigoti



Stage & cours enfant
©aloisrigoti



Stage & cours enfant
©aloisrigoti



Stage & cours enfant
©aloisrigoti



Animation Jardin en
Fête, Coppet 2019
©antoinematta



Animation, Parc Bau-
lieu, Genève 2019
©aloisrigoti



Animation, Parc Baulieu, Geneve 2019
©aloisrigoti



Animation, Parc Baulieu, Geneve 2019
©aloisrigoti



Stage & cours adulte
©antoinematta



Stage & cours adulte
©antoinematta



Gala Estival, Versoix,
2021
©Aurore Dolfus



Gala Estival, Versoix,
2021
©Aurore Dolfus



Gala Estival, Versoix,
2021
©Aurore Dolfus



Gala Estival, Versoix,
2021
©Aurore Dolfus

Personne de contact:
Antoine Matta
CO-Président
antoinematta99@gmail.com
+33 6 03 74 59 09